

COMPTE-RENDU
de la 20^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 23 mai 2019



Objet : 20^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 23 mai 2019, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du quinze mai deux mille dix neuf adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF (ayant donné pouvoir à Nicole MULLER-BECKER jusqu'à son arrivée au point 10.1) Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF (procuration à Géraldine BUBEL pour le point 1.1), Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie LUDMANN, Hubert BOURING, Sonia BUR, Bernard CLAVE (arrivée au point 14.1), Jean-Luc ECHIVARD, Cyrille FETIQUE, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Aloys HAUCK, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ (arrivée au point 2.1), Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Sylvain NEUGEBAUER, Bertrand POTIE, Raymond SCHNEIDER, Claude WACKENHEIM, Yves ZINS, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Géraldine BUBEL (Procuration à Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF à partir du point 14.1), Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sylvie THIRION, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Céleste LETT ayant donné pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Jean-Bernard BARTHEL ayant donné pouvoir à Roland ROTH, Claude DECKER ayant donné pouvoir à Francisco VICO, Pierre-Jean DIDIOT ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Olivier HAAG ayant donné pouvoir à Patricia MOMPER, Jean-Pierre MULLER ayant donné pouvoir à Bertrand POTIE, Jacques SENDRAS ayant donné pouvoir à Jean-Claude KRATZ, Pascal TARILLON ayant donné pouvoir à Philippe LEGATO, Anna KOEPPPEL ayant donné pouvoir à Joël NIEDERLAENDER, Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Christiane HECKEL, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusés : Roger HEIM, Sébastien SCHMITT, Michaël WEBER.

Absents non excusés : Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF, Eric BAUER, Daniel GREFF, Patrick HINSCHBERGER.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques
M. STENGER, Directeur Général Adjoint du service des finances
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe du service des ressources humaines

Assistait en outre :

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation des comptes-rendus des dernières séances plénières

Aucune observation n'ayant été présentée, les comptes-rendus des séances plénières des 14 mars 2019 et 25 avril 2019 sont adoptés et signés séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 23 mai 2019

01. Administration générale

01.1 *Recomposition de l'assemblée communautaire dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux en 2020*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider, pour la reconstitution de l'assemblée communautaire issue des élections de 2020, une répartition des sièges identique à celle qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la fusion des EPCI, à savoir :

Communes	Nombre de sièges
Sarreguemines	22
Sarralbe	5
Grosbliedestroff	4
Woustviller	3
Puttelange-aux-Lacs	3
Hambach	3
Rouhling	2
Willerwald	2
Rémelfing	2
Neufgrange	2
Hundling	2
Sarreinsming	2
Holving	2
Rémering-lès-Puttelange	2
Wiesviller	1
Bliesbruck	1
Saint-Jean-Rohrbach	1
Loupershouse	1
Lixing-lès-Rouhling	1
Hilsprich	1
Le Val-de-Guéblange	1
Kalhausen	1
Zetting	1
Wittring	1
Ippling	1
Woelfling-lès-Sarreguemines	1
Grundviller	1
Siltzheim	1
Blies-Guersviller	1
Blies-Ébersing	1
Frauenberg	1
Ernestviller	1
Guebenhouse	1
Kappelkinger	1
Richeling	1

Nelling	1
Kirviller	1
Hazembourg	1
TOTAL	80

De proposer cette répartition des sièges aux communes membres de l'EPCI, afin de leur permettre de se prononcer par délibération avant le 31 août 2019,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

02. Finances

02.1 Certification des comptes - présentation du rapport d'audit sur le résultat exceptionnel

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'audit ciblé sur le résultat exceptionnel établi par la Cour des comptes dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes,

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

02.2 Certification des comptes - présentation du rapport d'audit sur les actifs incorporels et corporels

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'audit sur les actifs incorporels et corporels établi par la Cour des comptes dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes,

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

02.3 Certification des comptes - présentation du rapport d'audit sur la maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation de la synthèse du rapport d'audit sur la maîtrise des risques, le contrôle interne et le suivi des recommandations établi par la Cour des comptes dans le cadre de la démarche d'expérimentation de la certification des comptes,

D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

03. Ressources humaines

03.1 Actualisation de l'état des effectifs - mai 2019

Décide

à l'unanimité des voix,

BUDGET PRINCIPAL :

- Création d'un poste d'attaché et suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe ;
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- Création de deux postes d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe et suppression de deux postes d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, sous réserve de l'avis favorable de la CAP du 13/06/2019 ;
- Création de deux postes de technicien et suppression de deux postes d'agent de maîtrise ;
- Suppression d'un poste de rédacteur (transféré au budget annexe déchets) ;

BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et suppression d'un poste d'adjoint technique ;
- Création d'un poste de rédacteur (transféré du budget principal) ;

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet ;
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

- Néant

BUDGET ANNEXE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Néant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et aux budgets annexes 2019 respectifs.

03.2 Convention de prestation de services avec le SYDEME

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention de prestation de services avec le SYDEME, jointe à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué, M. Jean KARMANN, à signer ladite convention.

05. Affaires transfrontalières

05.1 *Participation financière au partenariat de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer à la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne sous réserve d'une présence sur le territoire communautaire,

D'approuver l'avenant à la convention relative au fonctionnement et au financement de la MOSA portant adhésion d'un nouveau partenaire annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Président à signer ledit avenant,

D'approuver le versement de la participation financière à hauteur de 5 147 € auprès de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, porteur de la structure, au titre de l'année 2019,

D'utiliser les crédits nécessaires inscrits au Budget Primitif 2019,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération.

06. Développement économique

06.1 *Moselle Attractivité : convention et contribution 2019*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention avec l'agence « Moselle Attractivité » jointe en annexe,

D'accorder à « Moselle Attractivité », au titre de l'exercice 2019, une contribution financière à hauteur de 1,50 € par habitant, soit 98 013 €,

D'autoriser le Président ou les Vice-présidents délégués au développement économique et touristique à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à la réalisation de cette adhésion et au paiement de la contribution financière qui y est liée,

M. Roland ROTH en tant que délégué titulaire et Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF en tant que délégué suppléante au sein de l'agence « Moselle Attractivité » ne prennent part ni au débat ni au vote.

09. Urbanisme

09.1 **Convention de r trocession relative au projet de lotissement de Frauenberg "Le Haut Bois 2"**

D cide

  l'unanimit  des voix,

De valider la convention de r trocession au domaine public des voies et r seaux   l'ach vement de l'op ration, relative au projet de lotissement de Frauenberg, « Le Haut Bois 2 », port  par la SAS Big Promotion, telle qu'annex e   la pr sente d lib ration,

D'autoriser le Pr sident ou les Vice-pr sidents d l gu s, M. Jean-Claude KRATZ et M. Denis NILLES,   signer ladite convention, et   prendre toute disposition n cessaire   l'ex cution de la pr sente d lib ration.

10. Habitat

10.1 **Sarreguemines Confluences Habitat (SCH) - demande de garantie d'emprunt**

D cide

  l'unanimit  des voix,

D'accorder sa garantie   hauteur de 100% pour le remboursement d'un Pr t d'un montant total de 585 000   souscrit par Sarreguemines Confluences Habitat aupr s de la Banque Postale. Ce pr t est destin    financer l'acquisition d'un immeuble situ  12 rue d'Or   Sarreguemines ainsi que les travaux d'am lioration d'un logement situ  133 rue de France   Sarreguemines, de 3 logements situ s 132 rue de la Montagne   Sarreguemines et de 36 logements situ s Bastille I   Sarreguemines dont les caract ristiques financi res sont les suivantes :

Ligne du Pr�t :	PRET A TAUX FIXE
Montant :	585 000 �
Dur�e totale du Pr�t :	20 ans et 1 mois (24/07/19 au 15/08/2039)
Versement des fonds :	585 000 � vers�s avant la date limite du 24/07/2019
Taux d'int�r�t annuel :	Taux fixe de 1,54 %
Commission d'engagement :	0,10% du montant du pr�t
Base de calcul des int�r�ts :	Moins de 30 jours sur la base d'une ann�e de 360 jours
P�riodicite des �ch�ances d'int�r�ts et d'amortissement :	Trimestrielle
Amortissement	Constant
Remboursement anticip�	Autoris� � une date d'�ch�ance d'int�r�ts pour tout ou partie du montant du capital restant d�, moyennant le paiement d'une indemniti actuarielle <i>Pr�avis : 50 jours calendaires</i>

De s'engager pour la dur e totale du Contrat de Pr t, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et   effectuer le paiement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par Sarreguemines Confluences Habitat dont il ne se serait pas acquitt    la date d'exigibilit ,

De s'engager, sur notification de l'impayé total ou partiel par lettre recommandée avec avis de réception de la Banque Postale au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée, à se substituer dans les meilleurs délais à Sarreguemines Confluences Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

De s'engager, pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

De s'engager à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre les dispositions nécessaires à cet effet et à intervenir au contrat de Prêt n°LBP-00005635 conclu entre Sarreguemines Confluences Habitat et la Banque Postale.

10.1 Sarreguemines Confluences Habitat (SCH) - demande de garantie d'emprunt

Décide
à l'unanimité des voix,

D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 870 000 € souscrit par Sarreguemines Confluences Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt constitué de deux Lignes du Prêt est destiné à financer la réhabilitation de 80 logements situés 10-12-14 rue des Merles et 10 rue des Fauvettes à Sarreguemines dont les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM Eco-prêt
Montant :	1 120 000 €
Durée totale du Prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,75%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0%

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PAM Complémentaire
Montant :	750 000 €
Durée totale du Prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Taux fixe
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux de 1,19 %
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés
Modalité de révision :	Sans objet
Taux de progressivité des échéances :	De 0%

De s'engager pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et à effectuer le paiement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par Sarreguemines Confluences Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

De s'engager sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à Sarreguemines Confluences Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

De s'engager, pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre les dispositions nécessaires à cet effet et à intervenir au contrat de Prêt n°94209 passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Sarreguemines Confluences Habitat.

12. Enseignement supérieur

12.1 Projets tutorés étudiants : subventions pour le second trimestre 2019

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder aux projets tutorés étudiants suivants une aide d'un montant total de 2 600 € au titre de l'année 2019 :

- une subvention de 200 € à l'association des étudiants DUT GACO, pour l'organisation d'une chasse aux trésors dans la ville de Sarreguemines,
- une subvention de 200 € à l'association des étudiants DUT GACO, pour l'organisation d'une course à pied solidaire au Golf Sarreguemines Confluences,
- une subvention de 200 € à l'association des étudiants DUT GACO, pour la promotion de l'espace Mut@camp destiné à l'évolution des pratiques pédagogiques au sein de l'IUT de Moselle Est,
- une subvention de 2 000 € au Lycée Jean de Pange, pour l'organisation de stages d'étudiants de BTS Commerce international en Indonésie,

De prélever ce montant global de 2 600 € sur l'enveloppe 2019 de 10 000 €,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires.

14. Centres nautiques

14.1 Choix de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du Centre nautique de Sarreguemines

Décide

à la majorité par 71 voix pour, 1 voix contre,

D'approuver le principe de l'exploitation du Centre nautique de Sarreguemines dans le cadre d'une délégation de service public (contrat de concession) d'une durée de 4 ans allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2024, et de valider le lancement de la procédure,

D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion annexé à la présente délibération, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'autorité concédante d'en négocier les conditions, conformément aux dispositions notamment de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales et des articles L.3121-1 et L.3124-1 du code de la commande publique,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

15. Médiathèque

15.1 *Mise à disposition du Cybercentre de la Médiathèque communautaire de Sarreguemines auprès de Pôle Emploi Grand Est*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider le principe de mettre le Cybercentre de la Médiathèque communautaire de Sarreguemines à disposition de Pôle Emploi Grand Est à titre gratuit pour l'organisation d'ateliers sur l'informatique et le numérique à destination des demandeurs d'emploi,

De valider la convention de mise à disposition des locaux pour une durée d'un an entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et Pôle Emploi Grand Est, annexée à la présente,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes mesures et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. Politique de la ville

16.1 *Adhésion à la charte Moselle Jeunesse 2019-2021*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le renouvellement du partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle par l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à la charte Moselle Jeunesse 2019-2021,

De désigner pour le binôme référent M. Jean-Claude CUNAT en qualité d' élu référent et Mme Nathalie BLUM en qualité de référente technique,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite charte et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17. Gestion du patrimoine

17.1 *Acquisition d'une parcelle sur l'Avenue Marchande de Grosbliederstroff appartenant à l'Etat (et portant abrogation de la délibération du 28 septembre 2017)*

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 11 n°425 d'une superficie de 5 559 m², appartenant à l'Etat, située sur le ban de la commune de Grosbliederstroff, au prix de 14 000 €,

D'effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition auprès des services de France Domaine, de la DIREST ou de tout autre représentant de l'Etat,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à cette opération.

21. GEMAPI et grand cycle de l'eau

21.1 *Digues de Sarralbe et de Salzbronn - réalisation des études de danger et géotechniques - demande de subventions*

Décide

à l'unanimité des voix,

De réaliser l'étude de danger et toutes les études nécessaires pour mener à bien l'étude de danger, ainsi que l'étude géotechnique,

De consacrer à cette opération des crédits à hauteur de 200 000 €,

De solliciter les aides susceptibles d'être accordées par l'Etat ou tout autre organisme pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration du dossier d'autorisation et de classement des digues de Sarralbe et de Salzbronn,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer les pièces relatives aux consultations et marchés à venir, et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20

Le Président du Conseil Communautaire :
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire